

VILLE de ROYAN

Séance du 10 février 1965

OBJET :

Prime communale à
la construction

Le dix février mil neuf cent soixante cinq, à 18 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 6 février 1965.

65012

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS-SEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FLAHAUT, FONTANILLE, REIX, BERLAND, ETCHEBER, FOUCHE, BOUCHET, GALLAND, LANUSSE, GACHET.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par acte en date du 14 février 1963, M. et Mme FORGET ont vendu un immeuble sis 70 bd Champlain à Me Linassier.

Le notaire qui a reçu l'acte n'a transmis le certificat de propriété que le 15 décembre 1964.

L'arrêté municipal du 7 décembre 1953 visé le 26 janvier 1954 stipulant dans son article 5 que la mutation intervenue doit être notifiée dans le délai d'un mois, le transfert des primes communales à la construction a été refusé.

Le notaire ayant fait connaître que la transmission tardive des documents résultant d'une omission de l'étude, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert des primes au nouveau propriétaire étant entendu que cette opération sera faite à titre exceptionnel et prendra effet du 24 juin 1964 date d'échéance de la prime.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée

Vu les circonstances exposées

DECIDE

- qu'à titre exceptionnel la mutation des primes communales à la construction est autorisée en faveur de M. Linassier Maurice
- que cette mutation prendra effet du 24 *juin* 1964 date d'échéance de la prime.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Préfet **6 FEV. 1965**

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Sub-Prefect, written over the date and text of the approval stamp.